



www.ami-paris.fr

**ASSOCIATION MÉDICALE INTERENTREPRISES
SANTÉ AU TRAVAIL**

INFORMATION COVID-19

Conformément aux décisions prises par les autorités publiques, l'AMI respectera les règles de confinement.

A cet effet, les entreprises-adhérentes sont invitées à consulter le site de l'AMI :
www.ami-paris.fr pour prendre connaissance de l'AVERTISSEMENT suivant :

AVERTISSEMENT AUX ADHERENTS DE L'AMI

A compter du mardi 17 mars 2020, 12h, et jusqu'à nouvel ordre, l'AMI sera fermée et n'accueillera plus de salariés.

Une permanence « électronique » est mise à la disposition des entreprises pour les **SEULES URGENCES VERITABLES** relevant :

- du domaine médical : **amipluri@wanadoo.fr**
- du domaine administratif : **amiplt@wanadoo.fr**

Nous vous remercions de bien vouloir indiquer dans votre courriel :

- la raison sociale et le numéro de référence de votre entreprise
- le nom de votre médecin du travail,
- vos nom, fonction et numéro de téléphone
- et le motif précis de votre demande.

Nous vous répondrons dans les meilleurs délais,

Enfin, en consultant notre site **www.ami-paris.fr**, vous serez informé de l'évolution de l'activité de l'AMI au regard des décisions des autorités publiques.